

Paris, le 25 mai 2023

**Information sur la situation des mandataires sociaux
lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2023**

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2023, le Comité de gouvernance, nomination et rémunération ainsi que le Conseil de surveillance, dans leur séance du 25 mai 2023, ont examiné le vote des résolutions sur la situation des mandataires sociaux.

Vivendi a poursuivi cette année son dialogue renforcé avec certaines agences de conseil en vote et différents actionnaires en présence du Président de son Conseil de surveillance, M. Yannick Bolloré. Vivendi se félicite de la forte progression du taux d'approbation de certaines résolutions, notamment celles relatives à la rémunération 2022 du Président du Directoire, approuvée à plus de 95 % des voix, et des autres membres du Directoire, approuvées en moyenne à plus de 85 % des voix.

Vivendi prend toutefois note du taux d'approbation des résolutions relatives à la rémunération du Président et des membres du Conseil de surveillance, autour de 65 % des voix, en légère hausse par rapport à l'an dernier. Cette progression est liée à la transparence volontaire apportée cette année dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de Vivendi sur le niveau d'atteinte des critères financiers et extra-financiers de la rémunération variable du Président-Directeur général de Havas.

Vivendi remercie les agences de conseil en vote et les actionnaires du temps consacré à cet échange, et poursuivra son effort de transparence et de lisibilité pour confirmer cette dynamique positive lors de la prochaine Assemblée générale annuelle.